



ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES BOURSIERS COMMUNAUX

La 80<sup>ème</sup> assemblée s'est déroulée à Gland le 9 mai 2025 sous la présidence de Monsieur Fabrice Weber.

Début de l'assemblée à 9h35.

### **1. Introduction du président après les salutations d'usage à :**

Mesdames et Messieurs les Boursières et Boursiers vaudois, chers collègues,

Madame la Syndique,

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations cantonales des communes vaudoises, nos associations sœurs,

Mesdames et Messieurs les invités, membres d'honneur et sponsors,

Chers collègues, chers amis,

C'est en remerciant encore l'organisatrice de notre dernière assemblée à Crissier, Véronique Bruchez, que notre Président ouvre la 80<sup>ème</sup> assemblée générale annuelle de l'Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux. La liste de présence fait état de 128 membres présents à notre assemblée. Notre Président remercie toutes et tous pour cette magnifique participation.

Tout en disant le plaisir de l'Association de pouvoir tenir ses assises à Gland, notre Président donne le ton de la journée en relatant deux anecdotes humoristiques « Glandoises » qui mettent une bonne ambiance dans l'assemblée.

Fabrice Weber adresse ses remerciements à la Syndique de la Commune de Gland qui a offert les café-croissants, ainsi que pour la mise à disposition de l'infrastructure en matériel et personnel nécessaires au déroulement de notre assemblée. Ces remerciements vont également à toutes les personnes, et particulièrement à notre collègue Julien Ménoret et les autres collaborateurs de la commune, pour leur importante implication dans l'organisation de cette journée.

Le Comité de l'ACVBC a siégé à plusieurs reprises pour planifier et organiser cette assemblée. Notre Président remercie encore les collaborateurs, ainsi que les autorités politiques de la commune qui ont participé à cette préparation.

Le Président salue les différentes personnalités qui ont répondu à l'invitation et qui partageront tout ou partie de cette manifestation :

Madame Chantal Turin, Préfète du district de Nyon,

Madame Christine Girod, Syndique de notre chère commune hôte,

Monsieur Gilles Davoine, Municipal des finances de Gland,

Monsieur Eloi Fellay, Directeur de l'UCV,

Madame Eve Zeender, conseillère en gestion financière publique à l'UCV,  
Monsieur Jean-Paul Carrard, Directeur de la perception à l'ACI,  
Madame Emma Sheedy, Directrice des finances communales auprès de la Direction des finances communales de la DGAIC,  
Monsieur Fabio Cappelletti, adjoint de la Directrice des finances communales auprès de la DGAIC,  
Madame Sophie Mizar, chargée du projet MCH2 auprès de la Direction des finances communales de la DGAIC,  
Monsieur Charles-Henri Clerc, gestionnaire financier de la Direction des finances communales de la DGAIC,  
Madame Patricia Audétat, Présidente de l'AVSM,  
Monsieur François Gasser, Vice-Président de l'AVDCH,  
Monsieur Patrick Gérard, Président de l'AVIATCO,  
Monsieur Fermino Cecchini, secrétaire de l'AVRIC,  
Mesdames Anne Bovet et Dominique Depping, en tant que membres d'honneur, Monsieur Jean-François Niklaus, en tant que nouveau Président d'honneur, et Monsieur André Perruchoud, en tant que membre d'honneur.

Fabrice salue également les représentants de « Point Commune » qui assistent à nos débats.

Quelques invités et collègues se sont excusés et ont fait part du regret de ne pouvoir assister à cette assemblée.

Une pensée particulière est adressée aux collègues atteints dans leur santé ou qui ont eu la douleur de perdre un proche.

L'Assemblée est priée de bien vouloir se lever afin d'observer quelques instants de silence en leur mémoire.

Cette année, nous n'aurons malheureusement pas le plaisir d'accueillir un-e conseiller-ère d'État en raison de la toute récente et nouvelle répartition des départements cantonaux. Le point 19 de l'ordre du jour sera donc remplacé par une présentation délivrée par la société NotYour.Business, de l'EPFL, spécialiste en cyber sécurité.

Aucune autre modification n'étant demandée, l'ordre du jour peut donc être suivi tel que présenté.

## **2. Présentation de la Commune par Mme Christine Girod, Syndique de Gland**

À la surprise générale, en lieu et place de la Syndique, l'assemblée voit arriver sur scène Marie-Thérèse Porchet (de son vrai nom Joseph Gorgoni) qui « usurpe » la fonction de Mme Girod et nous délivre un sketch humoristique de tout grand cru, liant l'actualité politique du moment et la fonction publique, notamment celle de boursier-ère.

Un grand merci pour ce moment fort sympathique.

En suite de ce moment mémorable, la parole est enfin donnée à Mme Girod qui nous fait une présentation de sa dynamique commune, qui est passée de 1'500 habitants en 1960 à plus de 14'000 actuellement.

### **3. Présentation du District par Mme Chantal Turin, Préfète du District de Nyon et ancienne boursière pendant 18 ans à la commune de Gilly**

Madame la Préfète nous fait une brève présentation en citant Jean Villard Gilles pour décrire le district qui compte plus de 107'000 habitants, plus de 30'000 hectares d'alpages, forêts, cultures et vignobles.

### **4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée de 2024 à Crissier**

Ce dernier est publié in extenso sur le site de l'association.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Aucune modification n'est requise. Il est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **5. Rapport du Président**

*Chères et chers collègues,*

*Tout d'abord, pour les nouveaux membres et invités, je vais faire une brève présentation de mes collègues du Comité :*

- *Jean-Yves Thévoz, de la commune de St-Prex, notre vice-président et gestionnaire des membres jubilaires ;*
- *Jean-François Niklaus, Président d'honneur, en charge du site internet ;*
- *Nicolas Rapin, notre secrétaire, de la commune de Moudon ;*
- *Laurence Fontana, de la commune de Morrens, responsable de l'assurance-caution ;*
- *Jean-Marc Moreillon, de la commune d'Aigle, délégué au journal Point Commune ;*
- *Stéphane Ruby, de la commune de Corseaux, notre caissier ;*
- *et votre serviteur, de la commune d'Yverdon-les-Bains, Président et membre d'honneur.*

*Depuis la dernière assemblée générale à Crissier, votre Comité s'est réuni à plusieurs reprises pour traiter les affaires courantes plus soutenues que les années antérieures, répondre aux consultations législatives, vérifier les comptes, élaborer les budgets, ainsi que préparer les documents et l'organisation de l'Assemblée générale.*

*Entretemps, le conflit en Ukraine a soufflé ses trois bougies et ne semble toujours pas prêt de s'apaiser malgré la recherche de tentatives de trêves, mais en ce qui nous concerne, la 1<sup>ère</sup> grande volée de communes a bien démarré ses comptes en 2025 sur MCH2. Ce vaste projet va nous occuper encore pendant plusieurs années.*

*Je me permettrais donc de relever les sujets suivants, qui ont été traités ou ont fait l'objet de notre attention :*

*L'année 2024 et le début 2025 ont été marqués par la mise en consultation de nouveaux projets de lois et règlements impactant directement les finances communales, voire des directives techniques, nécessitant une réponse du Comité de l'Association :*

**1<sup>er</sup> objet : projet PROOFS**

*L'Administration fédérale des finances a mis en consultation de nouvelles directives techniques pour le projet PROOFS (Prozesse Optimierung Finanzstatistik) par l'intermédiaire de l'UVS et des services cantonaux. Dans les grandes lignes, ce projet a pour objectif de régler les bases techniques de la collecte et de la transmission des données financières pour l'établissement de la statistique financière. Le Comité de l'ACVBC a répondu à la mise en consultation à fin juin 2024 en précisant divers éléments nécessitant une prise de position. À terme, il s'agira de télécharger principalement les budgets et les comptes en format XML via le portail électronique de la Confédération « ePortal - CH Login » en utilisant l'application de téléchargement des statistiques financières « fsupload », le tout sur la base de contrôles automatiques et de vérifications des données fournies. Ceci nécessitera un paramétrage supplémentaire de votre logiciel comptable, vos intégrateurs sont déjà au courant. L'entrée en vigueur des directives techniques du Département fédéral des finances (DFE) était au 1<sup>er</sup> janvier de cette année pour les communes vaudoises ayant passé sur MCH2. La transmission des divers documents (budget, comptes, rapports de commissions, plan des investissements, etc.) via la plateforme fsupload remplace la transmission des documents à la Préfecture, qui reste valable pour les entités qui tiennent leurs comptes et budgets sur MCH1.*

*Je vous rends attentif que des contrôles automatiques de vos comptes et budgets sont mis en place par la DGAIC lors du téléchargement de votre fichier XML pouvant parfois être bloquants. Il s'agit dès lors d'être attentifs aux différentes mesures de contrôle. L'ACVBC demande à la Direction des finances communales une certaine souplesse en la matière, particulièrement lors de la présentation des 1ers états financiers sur MCH2.*

**2<sup>ème</sup> objet :** *c'est le sujet chaud du moment, à savoir la révision de l'avant-projet de la Loi sur les communes.*

*Pour rappel, notre secrétaire du Comité de l'ACVBC Nicolas était présent au sein du groupe de travail menant à la révision de cette Loi sur les communes (LC), dans le but de sensibiliser en partie sur l'importance de la fonction et des tâches du boursier.*

*L'ACVBC avait aussi transmis à l'époque, respectivement en 2015, la volonté que la signature du boursier soit également reconnue et mentionnée dans cette Loi, alors qu'une description non exhaustive des tâches principales de la fonction est en possession des organes cantonaux.*

*Une séance d'information sur cet avant-projet de Loi organisée avec la DGAIC s'est déroulée le lundi 17 mars 2025 au Théâtre Benno Besson, à Yverdon-les-Bains. Elle a rencontré un vif succès avec 162 participants.*

*En date du 31 mars 2025, notre Association a rendu la réponse suivante à cette consultation aux diverses instances de l'Etat et des Associations faitières :*

*De manière générale, l'ACVBC salue la volonté d'effectuer une entière révision de la Loi sur les communes (LC). Cet avant-projet (AP-LC) de révision permettra de se mettre au goût du jour sur la base du fonctionnement actuel des collectivités publiques. Cette Loi propose des nouvelles formes de collaboration intercommunales qui répondent aux besoins actuels, notamment dans le domaine du partenariat privé-public. Elle précise également le fonctionnement interne des différents organes d'une collectivité, ainsi que de ses commissions. Au chapitre de la surveillance des communes, nous relevons que l'État renforce considérablement son examen et sa surveillance sur les communes, notamment dans le domaine financier, en mettant en place un mécanisme de maîtrise des finances communales.*

*Pour ce qui a trait au chapitre des finances communales, l'ACVBC relève les éléments suivants, touchant directement la fonction et le rôle des futur-es Boursières et Boursiers communaux vaudois :*

- 1. Une proposition de modifier le titre de « Boursier-ère communal-e » en « Responsable de la bourse communale » ;*
- 2. Une augmentation de ses prérogatives et responsabilités ;*
- 3. Une hausse considérable de ses activités ;*
- 4. Une obligation de formation ;*
- 5. Finalement, un taux d'activité minimal.*

*Ce sont autant d'éléments sur lesquels nous allons revenir.*

*Au sujet du nouveau titre de « Responsable de la bourse communale », l'ACVBC émet un préavis négatif dans le sens que ce titre paraît quelque peu réducteur et peu approprié par rapport à la notion de « Boursière et Boursier communal-e », un titre à mettre en relation avec celui de « Secrétaire municipal », qui est maintenu dans l'AP-LC. L'ACVBC demande que le titre de « Boursier-ère communal-e » soit maintenu au sein d'une collectivité publique. L'ACVBC salue la proposition de son positionnement, à savoir que cette personne est nommée par la Municipalité et placée directement sous sa responsabilité, respectivement sous la direction du Syndic-que ou d'un-e Municipal-e. On relève que certaines communes commencent à introduire 2 boursiers dans une commune, pour un travail en codirection. La Loi devrait tenir compte de cette évolution.*

*Au sujet des engagements et responsabilités supplémentaires confiés au Boursier, notamment la gestion financière et surtout le devoir de veiller « au respect des Lois et des directives financières », si la charge évoquée répond à la fonction, plusieurs questions restent ouvertes à ce stade. Indépendamment du fait que la fonction devra être revalorisée au niveau de la classification et du traitement salarial, se pose la question de la contrepartie. Y a-t-il des voies de droit ou des possibilités d'annonce, en cas de non-respect par le politique des Lois et des directives financières ? Ou est-ce que le Boursier n'a finalement qu'un rôle de simple observateur ? Ou de fusible ? Si d'aventure le boursier n'a aucun levier d'action en la matière, l'ACVBC recommande de supprimer cette compétence supplémentaire rajoutée à l'article 152. De plus, qu'en est-il du sujet de la reconnaissance officielle de la signature du Boursier communal ? Le 12 juin 2015, Madame la Conseillère d'État Béatrice Métraux a adressé un courrier ayant valeur officielle à l'ACVBC, en précisant que le sujet, soumis au vote et adopté lors de l'Assemblée générale de l'ACVBC d'avril 2015, serait repris dans le cadre de la prochaine révision de la LC, dont des copies ont été remises en annexes aux réponses. Force est de constater qu'il n'y a pas mot en la matière dans le texte proposé ; serait-ce un oubli ?*

*Sur le plan de ses activités, la mise en place actuelle du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 engendre une charge de travail supplémentaire considérable pour la profession jusqu'en 2028, si tout va bien. Est-ce vraiment nécessaire d'y ajouter l'obligation d'instaurer un système de contrôle interne (SCI) d'ici à 2029 ? C'est également sans compter sur l'introduction d'un plan financier par législature avec une révision annuelle, l'élaboration annuelle d'un plan des investissements sur 5 ans, l'obligation de produire un préavis communal d'arrêté d'imposition durant l'été pour un dépôt au législatif avant fin août, et, finalement, la mise en place d'un mécanisme de maîtrise des finances communales. Autant d'éléments financiers, qui sont, certes, louables et utiles, mais qui peuvent largement être introduits en les échelonnant dans le temps, sans mettre sous pression constante et pérenne toute la profession des finances communales vaudoises.*

*L'ACVBC demande que la mise en place de tous ces nouveaux outils techniques et financiers soit étalée dans le temps au niveau de l'obligation - ou pas - de leur introduction. Actuellement, toute la profession travaille d'arrache-pied sur MCH2 pour les prochaines années, avec son nouveau plan comptable, ses nouveaux modes de comptabilisation, sa panoplie de nouvelles annexes et les contrôles obligatoires à effectuer, sans parler des multiples besoins et adaptations de paramétrages des logiciels comptables. Cela fait déjà énormément de nouveautés à absorber pour une seule fonction. Typiquement, la mise en place d'un SCI pourrait intervenir dans un 2<sup>ème</sup> temps, avec une introduction - facultative ou obligatoire - d'ici à l'année 2032 au plus tôt. Une planification financière quinquennale est bien suffisante pour les petites communes, sauf si un événement exceptionnel venait perturber le budget prévisionnel. Pour les grandes communes (> 10'000 habitants), le plan financier et le plan des investissements annuels devraient être lissés sur 5 ans, de manière continue, et non limités à la seule durée d'une législature.*

*Cette nouvelle Loi tend à imposer une obligation de formation à notre profession ; l'ACVBC estime que la formation pour les Boursier-ères ne devrait nullement être rendue obligatoire, même si l'argument de la gratuité est invoqué, mais rester facultative et optionnelle, basée sur la liberté individuelle et les qualifications propres à chacun. Des formations continues sont actuellement déjà délivrées, tant par l'UCV que par l'État de Vaud, avec le soutien de notre Association, dans le domaine des finances communales. Ces formations continues optionnelles répondent largement aux besoins actuels de la profession, il en va de même pour les nouveaux arrivants dans la profession.*

*Qu'en est-il sur le plan du taux d'activité du personnel communal ? Celui-ci relève entièrement de l'autonomie communale en matière de gestion du personnel. En relation avec les Boursier-ères vaudois-es, le taux d'occupation peut dépendre de la formation acquise, des compétences métier, de l'environnement de travail, des spécificités de la Commune, ainsi que de sa taille. Autant d'éléments pouvant faire varier un taux d'activité à la baisse, comme à la hausse. Quant au pôle administratif de compétences, les avantages relevés sont à contrebalancer avec les désavantages soulevés par de nombreux boursiers dans la pratique.*

*Sur un plan plus technique, le nouveau mécanisme de maîtrise des finances communales répond à un besoin avéré dans le domaine des finances communales. Tout au plus, pourrait-on adoucir quelque peu les limites fixées des indicateurs, à l'exemple du chiffre c des articles 163 et 164 AP-LC : avec un taux de 2.5 % de la moyenne sur 3 ans du compte de résultat opérationnel, à raison d'un minimum de 5 %. Dans le calcul de l'endettement net, il conviendrait de pouvoir, au besoin, tenir compte des réserves latentes, sans que celles-ci ne soient comptabilisées, ainsi que les déductions des dettes liées aux immobilisations des domaines autofinancés ; alors que les financements spéciaux présentent parfois une avance, de nombreuses communes risquent d'être impactées négativement, notamment*

*pour celles qui suivent à la lettre les recommandations de M. Prix. Concernant le plafond des emprunts, les nouvelles modalités de validation proposées sont appréciées.*

*De nombreux articles, comme les articles 138 - Plan financier, 140 - Règles de procédure et de contenu du budget, 146 - Limite d'activation, 151 - Révision des comptes annuels, 153 - Tenue de la comptabilité, 154 - Contrôle interne, et d'autres encore, font référence à des règles qui seront fixées par le Conseil d'État par voie réglementaire, renforçant ainsi considérablement son « contrôle financier sur les communes vaudoises ». Il est ainsi dommage que le règlement d'application sur les finances communales n'ait pas été proposé en parallèle à l'avant-projet de Loi, pour une meilleure compréhension des enjeux futurs. L'ACVBC demande que lui soit soumise à consultation toutes les futures règles d'application qui seraient fixées par le Conseil d'État dans le domaine des finances communales. Cela permettrait un échange participatif et constructif, véritablement utile pour l'ensemble des partenaires concernés.*

*Au chapitre des compétences du Département relevées à l'article 156, on se surprend à lire que le Département veut rencontrer lorsque cela est nécessaire, mais au moins une fois par an et par district, les personnes responsables des Bourses communales, afin d'examiner les problèmes d'intérêt commun. Même si l'intention est louable, il n'appartient pas à l'État de définir un rythme de rencontre des Boursières et Boursiers vaudois relevant de la responsabilité et de l'autonomie communale. Dans cet article 156, il est également proposé que le Département puisse déléguer à l'un de ses services, nous supposons la DGAIC, la possibilité d'édicter des directives concernant une multitude d'éléments techniques, tels que l'utilisation des comptes, le traitement comptable détaillé de cas particuliers ou les indicateurs financiers. L'ACVBC recommande de limiter l'ensemble des directives émises dans le domaine des finances communales, de manière à donner la possibilité aux Boursières et Boursiers vaudois de pouvoir travailler avec une certaine liberté d'action dans leur profession, sans une réglementation à outrance et une surveillance financière excessive.*

*Concernant l'article 35b LICom relatif au dépôt de l'arrêté d'imposition, il est proposé que la Municipalité remette le projet au législatif avant le 31 août de chaque année. Or, une grande partie des Boursiers postule déjà que celui-ci devrait plutôt pouvoir être déposé au même moment que le budget. L'ACVBC relève que la situation actuelle fonctionne déjà sur un plan légal, même en cas de dépôt d'une motion.*

*Au chapitre des collaborations intercommunales, la limitation du nombre de communes dans une Association intercommunale est qualifiée de peu judicieuse, au vu des problématiques que pourrait rencontrer une commune en cas d'exclusion obligatoire.*

*Pour ce qui a trait au poste de Préposé-e au contrôle des habitants, qui relève d'un régime légal spécifique, l'ACVBC estime que cette fonction devrait être incluse dans la section III. Personnel communal de l'AP-LC, en précisant que sa gestion relève d'un cadre juridique distinct.*

*Suite à la séance d'information du 17 mars 2025 à Yverdon-les-Bains, consacrée à la présentation par la DGAIC de l'AP-LC, ainsi qu'aux nombreux retours des Associations régionales des Boursiers, des Amicales des Boursières et Boursiers vaudois, des divers groupes de réflexions de Boursiers, il ressort de cette révision un « sentiment général de déception ». L'ACVBC a le sentiment que toutes les demandes formulées depuis de nombreuses années par l'Association, notamment en matière de reconnaissance de la profession du Boursier communal, ne serait-ce que sur le sujet du droit de signature, n'ont pas été entendues.*

*Il est souvent dit que l'ACVBC a participé aux travaux menés pour cet avant-projet. Même si un membre du Comité a été convié et a pu siéger à l'occasion de certaines séances de groupes de travaux, le Comité de l'ACVBC n'a, quant à lui, jamais été invité à se positionner sur les multiples points relatifs aux finances communales ; ce que nous regrettons fortement.*

*Finally, l'ACVBC prend acte de cette révision et reconnaît les efforts fournis ; mais force est de constater que son contenu ne répond pas pleinement aux enjeux identifiés pour notre profession. Une réflexion plus approfondie et un réexamen sembleraient nécessaires afin d'aboutir à un cadre législatif véritablement adapté aux besoins identifiés et aux attentes du terrain, sans une volonté ressentie d'ingérence et de renforcement de l'autorité de l'État sur la surveillance financière des communes vaudoises, impactant grandement l'autonomie des communes en la matière.*

*Bien que cette révision apporte des réponses positives à certaines problématiques de collaborations intercommunales ou du fonctionnement général de nos institutions, il apparaît clairement que des ajustements importants demeurent indispensables dans le domaine des finances communales, notamment sur le rôle et l'environnement d'une Boursière ou d'un Boursier communal-e. Quant aux nouvelles tâches requises, l'ACVBC recommande la mise en place de ces nouveaux éléments techniques en les échelonnant dans le temps, dans un but évident d'éviter une surcharge de travail à la profession, et salue l'introduction d'un nouveau mécanisme de maîtrise des finances communales.*

*Voilà, finalement on voit que cet avant-projet de Loi nécessite encore une bonne révision, de manière à répondre favorablement aux pratiques et besoin de la profession.*

### **3<sup>ème</sup> objet :** Les archives cantonales vaudoises

*En 2024, Jean-François et votre serviteur avons participé, en collaboration avec les autres Associations professionnelles communales vaudoises, à plusieurs ateliers de travail en vue d'élaborer un référentiel de gouvernance documentaire modèle pour les communes vaudoises. Les enjeux de la gouvernance documentaire passent par la mise à disposition de documents authentiques, fiables, intègres et exploitables sans limite de temps, quel que soit le support, ceci dans un cadre légal cantonal bien défini respectant la Loi sur les archives, la Loi sur l'information et la Loi sur la protection des données. La conservation des documents et la maîtrise du cycle de vie des dossiers sont au cœur du projet, à l'aide du logiciel ArchiClass. Aujourd'hui le plan de classement est basé sur la classification administrative de MCH1 ; se pose la question de savoir si l'on veut utiliser la classification fonctionnelle de MCH2 ou une autre logique utilisée au niveau du Canton avec les directions, les métiers et les ressources. Récemment, les archives cantonales vaudoises nous ont informé qu'elles semblent se diriger vers un plan de classement en prenant également la classification de MCH2 pour référence. Ce qui est une excellente nouvelle pour les Boursières et Boursiers vaudois. Le projet devrait être finalisé à fin 2026.*

### **4<sup>ème</sup> objet :** Conférence sur le système régional de la taxe au sac et l'élimination des ordures

*Le 21 novembre 2024, le Comité de l'ACVBC a organisé une conférence donnée par la Cour des comptes sur son audit sur le système régional de la taxe au sac et l'élimination des ordures. Elle a conclu à la nécessité de repenser la gouvernance et harmoniser la gestion pour limiter les risques d'erreurs. On y relève notamment que le principe constitutionnel du pollueur-payeur n'est pas respecté. Les administrations publiques ne sont pas systématiquement facturées pour leurs déchets*

urbains. Ainsi, la gestion des déchets urbains doit être financée exclusivement par des taxes en tant que domaine autofinancé.

Cette conférence a également rencontré un grand succès, avec pas moins de 75 participants. Sur cette base, notre Association visera à proposer de nouvelles conférences sur des thématiques actuelles et directement liées aux finances publiques.

#### **5<sup>ème</sup> objet : MCH2**

Le projet MCH2 avance bon train. Comme déjà relevé, le 1<sup>er</sup> wagon de communes pour 2025 s'est mis en marche. Il est simplement rappelé ici qu'il s'agit d'un projet de grande importance pour notre corps de métier, demandant du temps et nécessitant des ressources humaines et informatiques importantes pour son implémentation.

#### **6<sup>ème</sup> point : formations UCV en finances communales**

Les divers cours et formations mis sur pied en collaboration avec l'UCV dans le domaine des finances communales remportent un franc succès et sont vivement recommandés, particulièrement pour le cursus de MCH2.

Je les conseille vivement et invite tous les nouveaux membres et toutes celles et ceux qui désirent un bon rafraîchissement de leurs connaissances de les suivre.

Vous aurez la chance d'être accueillis par des intervenants toujours bien motivés, j'en profite d'ailleurs pour les remercier ici.

#### **Et finalement comme dernier et 7<sup>ème</sup> point : notre partenariat avec la CSS (ass. complémentaires)**

Pour terminer, notre partenariat conclu avec la CSS Assurances en 2020 proposant la possibilité à ses membres d'adhérer à une sorte d'assurance collective pour pouvoir bénéficier de primes un peu plus attractives pour les assurances complémentaires a malheureusement dû être rompu en raison d'un manque d'adhérents.

Voilà, en ce qui concerne les diverses activités, nous essayons toujours de faire en sorte que notre Association soit représentée à l'occasion des Assemblées des Associations sœurs, toujours dans la continuité des bonnes relations que nous entretenons avec elles.

Merci de votre attention.

Le rapport du Président est applaudi abondamment par l'assemblée.

#### **6. Effectifs de notre Association**

Au jour de l'assemblée, les effectifs de notre Association sont :

- 319 membres au total, dont 181 dames et 138 hommes
- 30 membres passifs
- 12 membres d'honneur

37 boursiers-ères sont engagés dans plusieurs communes.

## **7. Admissions, démissions**

Depuis septembre 2024, il y a eu 6 démissions ou départs au sein de notre Association.

Cinq nouveaux membres ont rejoint notre Association dans le même laps de temps.

Le Président souhaite, au nom du Comité, la bienvenue aux arrivants(tes) dans notre Association et remercie les démissionnaires pour le travail accompli dans le cadre de leur fonction.

## **8. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes 2024**

Stéphane Ruby, notre caissier, nous fait part de son rapport qui se résume de la manière suivante :

Le compte d'exploitation 2024 boucle avec une perte de CHF 2'294.64, alors que la perte budgétisée se montait à CHF 10'000.00. Bien que prévue au budget, il n'y a pas eu de course cette année.

Le capital de l'Association au 31.12.2024 s'élève à CHF 55'827.68.

Notre caissier rappelle que les cotisations sont payables à 30 jours et remercie chacun-e d'y apporter toute la diligence nécessaire.

Le rapport de la commission des vérificateurs relève la parfaite tenue des comptes et remercie le caissier pour les explications et la qualité du travail fourni.

La commission, formée de nos collègues Odette D'Onofrio Vuille (Arzier-Le Muids), Elisabeth Constantin (Trélex), et Ying Cottier (Nyon), prie l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au Comité, ainsi qu'au caissier.

## **9. Approbation des comptes et du rapport**

L'assemblée adopte, en bloc et à l'unanimité, les comptes et le rapport de vérification et en donne ainsi décharge à leurs auteurs et au Comité.

## **10. Cotisations annuelles**

L'état de nos finances est toujours sain.

Votre Comité propose donc le statu quo, soit :

Cotisation de membre actif : CHF 40.00 ;

Cotisation de membre passif ou honoraire : CHF 30.00.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

## **11. Budget 2026**

Chaque membre a reçu le budget, celui-ci est mis en discussion. Le budget est équilibré et ne présente ni un excédent de charge, ni un excédent de produit.

Aucun complément d'information n'est demandé.

L'assemblée accepte le budget présenté à l'unanimité.

## **12. Remise des diplômes pour 20 et 40 ans de sociétariat**

La parole est passée à Jean-Yves Thévoz pour la remise des diplômes et cadeaux aux jubilaires.

*Pour 20 ans de sociétariat* : Nicole Allemann ; Anne-Sandra Caccia ; Béatrice Dürrenmatt ; Sabine Gallandat ; Philippe Jean-Mairet ; Pierre-Denis Pellet ; Chantal Reist ; Véronique Ritter.

Le Président et le Comité félicitent les jubilaires pour toutes ces années de fidélité et ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

## **13. Élection du Comité**

Cette année, le Comité n'enregistre pas de démission.

Les membres du Comité sont donc candidats à leur réélection.

La proposition est acceptée et tous les membres du Comité sont réélus à l'unanimité sous les applaudissements.

## **14. Élection du Président**

Notre Président annonce qu'il est candidat à sa réélection et il est réélu sous de chaleureux et unanimes applaudissements.

La composition du Comité est donc la suivante :

- Président et spécialiste MCH2 : Fabrice Weber (Yverdon-les-Bains)
- Vice-Président et gestionnaire des membres jubilaires : Jean-Yves Thévoz (Saint-Prex)
- Secrétaire : Nicolas Rapin (Moudon)
- Caissier : Stéphane Ruby (Corseaux)
- Membre et responsable assurances caution : Laurence Fontana (Morrens)
- Membre et délégué au journal Point Commune : Jean-Marc Moreillon (Aigle)
- Membre et responsable du site internet : Jean-François Niklaus (Villeneuve)

## **15. Assemblées 2026 et 2027**

La date prévue de la **81<sup>ème</sup> assemblée** est le vendredi 24 avril 2026.

La candidature de la commune d'Echandens est confirmée par sa boursière, Mme Martine Comte.

Le Président et le Comité remercie notre collègue et la commune d'Echandens pour leur engagement.

La **82<sup>ème</sup> assemblée** aura lieu le vendredi 16 avril 2027.

Pour l'heure, aucune commune ne s'annonce pour l'organisation de cette assemblée. Le Comité attend donc vos propositions.

## **16. Nomination des vérificateurs des comptes pour 2025**

Nos assises 2026 ayant lieu à Echandens, la commission de vérification des comptes sera donc formée de trois collègues du district de Morges ; soit pour la commune de Morges, Aurélie Pflieger, pour la commune de Tolochenaz, Claire Macchi et pour la commune de Gimel, Pascale Ducret.

## **17. Message de M. Jean-Paul Carrard, Directeur de la perception de l'ACI**

Monsieur Carrard remercie encore une fois les boursiers-ères pour leur implication dans le processus de perception des impôts des frontaliers qui s'est considérablement amélioré durant ces dernières années. Il rappelle également que son service est à notre disposition pour répondre à nos questions en cas de besoin.

Présentation à disposition sur le site internet de l'Association.

## **18. Message de Mme Emma Sheedy, Directrice des finances communales auprès du DGAIC**

Madame Sheedy transmet quelques informations sur l'état de situation de l'implémentation MCH2 et sur les autres sujets en cours, dont notamment la mise en consultation de la nouvelle Loi sur les communes.

Présentation à disposition sur le site internet de l'Association.

## **19. Présentation par la société NotYour.Business, sise à l'EPFL**

L'entreprise est spécialisée en sécurité informatique et Monsieur le Dr Nicolas Fete fait un exposé très intéressant à l'assemblée.

Présentation à disposition sur le site internet de l'Association.

## 20. Divers et propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au Comité.

Le Comité informe l'assemblée que la course du 80<sup>ème</sup> anniversaire se déroulera sur une journée le **vendredi 10 octobre 2025**. De plus amples informations seront transmises à ce sujet en temps voulu.

La parole n'étant plus demandée, notre Président adresse ses plus sincères remerciements à notre Commune hôte, ainsi qu'à nos généreux donateurs et sponsors, à savoir : Finarbit, Postfinance, Fiduciaire Heller, Prime technologies, Tebicom, OM Police, Cerfi, le Groupe T2i, Région de Nyon, UCV centre de formation, Equitim promoteur immobilier, B.C.D.T. courtier en assurances, PricewaterhouseCoopers (PwC Suisse), ainsi que notre sponsor officiel les Retraites Populaires.

L'assemblée est levée à 11 h 37.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Weber', written over a faint circular stamp.

F. Weber

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Rapin', written over a faint circular stamp.

N. Rapin